

## SÉANCE DU 09 JUIN 2023

-----

### Ordre du jour :

- Élection des délégués en vue de l'élection des sénateurs.

Le 09 Juin deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame COURRIOUX, Maire.

Étaient Présents : Madame COURRIOUX, Monsieur GIRAUDON, Madame SEGARD, Messieurs DESMONS-ALENCOURT, GAULLIER, FAUCARD, Madame CARRE, Monsieur DARGENTON, Madame JOBEZ.

Étaient absentes : Mesdames GARREC, FERNANDES, LAVINA, DOISNE, MAILLET.

Madame FERNANDES a donné pouvoir à Monsieur FAUCARD.

Madame LAVINA a donné pouvoir à Monsieur GAULLIER.

Madame DOISNE a donné pouvoir à Madame CARRE.

Madame MAILLET a donné pouvoir à Monsieur GIRAUDON.

Secrétaire : Monsieur Simon DARGENTON

-----

Le procès-verbal de la séance du 06 avril est adopté à l'unanimité.

### **ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS**

Madame le Maire rappelle que les collèges électoraux sont convoqués le dimanche 24 septembre 2023 pour élire les sénateurs.

L'élection des délégués et des suppléants des conseils municipaux a été fixée au 09 juin par décret n° 2023-257 du 06 avril 2023.

Le nombre de ces délégués varie selon la population de la commune : en l'occurrence, la commune de PIERREFITTE-SUR-SAULDRE doit procéder à l'élection de trois délégués et de trois suppléants. L'élection a lieu au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé d'un secrétaire désigné par le conseil, à savoir Madame CARRE, et par les deux conseillers les plus âgés et les deux plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Madame SEGARD, Monsieur DESMOND-ALENCOURT, Monsieur FAUCARD et Monsieur DARGENTON.

Madame le Maire a constaté, avant l'ouverture du scrutin, le dépôt :

- de la liste des candidats enregistrée pour l'élection des délégués :

Madame COURRIOUX, Monsieur GIRAUDON et Madame SEGARD.

- de la liste des candidats enregistrée pour l'élection des suppléants :

Madame CARRE, Madame DOISNE et Monsieur DARGENTON.

Celles-ci sont annexées au procès-verbal.

Le quorum étant atteint Madame le Maire déclare l'ouverture du scrutin pour la désignation des 3 délégués et de leurs suppléants au nombre de 3.

### Désignation des délégués

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 13
- Abstentions : 0
- Nombre de votants : 13
- Nuls : 0
- Blancs : 0

f) Suffrages exprimés : 13

g) Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

Madame COURRIOUX : 13 voix

Monsieur GIRAUDON : 13 voix

Madame SEGARD : 13 voix

Madame COURRIOUX, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur GIRAUDON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Madame SEGARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

#### Désignation des suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

a) Nombre de conseillers présents et représentés : 13

b) Abstentions : 0

c) Nombre de votants : 13

d) Nuls : 0

e) Blancs : 0

f) Suffrages exprimés : 13

g) Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

Madame CARRE : 13 voix

Madame DOISNE : 13 voix

Monsieur DARGENTON : 13 voix

Madame CARRE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Madame DOISNE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur DARGENTON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme COURRIOUX Bernadette, Maire	
M. DARGENTON Simon, Conseiller Municipal Secrétaire de séance	